## news.belgium

20 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 20 juillet 2004

Commission pour les organes du culte musulman

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal fixant le montant des jetons de présence alloués aux membres de la Commission chargée de l'organisation des organes du culte musulman.

Sur proposition de Mme Laurette Onkelinx, Ministre de la Justice, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'arrêté royal fixant le montant des jetons de présence alloués aux membres de la Commission chargée de l'organisation des organes du culte musulman.

Le montant des jetons de présence a été fixé à 62,20 EUR par séance d'une demi-journée, à l'instar d'autres commissions comme la Commission des Jeux de hasard. Pour rappel, le Sénat a adopté (\*) la proposition de loi portant création d'une Commission chargée du renouvellement desorganes du culte musulman. C'est à cette dernière qu'il incombera de prendre toutes les dispositions utiles au bon déroulement du processus électoral : - l'appel aux candidats et aux électeurs potentiels,- l'établissement des listes,- la fixation des lieux de vote,- la détermination du régime électoral ainsi que les collèges électoraux. La Commission aura son siège dans les locaux occupés par la Commission de la Protection de la vie privée et sera composée de :- 2 magistrats honoraires ou émérites (1 FR - 1 NL), issus de l'Ordre Judiciaire, du Conseil d'Etat ou de la Cour d'arbitrage, nommés par la Ministre de la Justice,- 2 membres de la Communauté Musulmane de Belgique (1 FR - 1 NL), n'étant pas candidats pour le renouvellement des organes représentatifs de la Communauté, désignés par la Ministre de la Justice et sur proposition de l'Exécutif actuellement en place. Ces membres bénéficieront en outre de l'appui d'un expert en législation électorale, désigné par le Ministre de l'Intérieur. La Commission devrait être installée dans les premiers jours du mois d'août. (\*) le samedi 17 juillet 2004.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales Rue du Commerce 78-80 1040 Bruxelles Belgique +32 2 233 51 11 http://www.laurette-onkelinx.be/

